

**SEMINAIRE DE FORMATION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE COTE D'IVOIRE (CCI-CI)**

Thème : « Passation et gestion de la commande publique »

Date : Du mardi 12 au vendredi 15 octobre 2021

Lieu : Hôtel Président de Yamoussoukro

RAPPORT GENERAL

-----**Octobre 2021** -----

L'Hôtel PRESIDENT de Yamoussoukro a abrité du mardi 12 et vendredi 15 octobre 2021, un séminaire organisé par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), à l'intention des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) sur le thème : « **Passation et gestion de la commande publique** ».

Les travaux ont débuté le mardi 12 octobre 2021 sous la présidence de **Monsieur COULIBALY Yaya, Secrétaire Général de Préfecture, représentant le Préfet du Département de Yamoussoukro, Préfet de la Région des Lacs.**

Une attention particulière a été portée au respect des mesures barrières contre la COVID-19 durant les travaux. A cet effet, les participants ont été organisés comme suit :

- les mardi 12 et mercredi 13 octobre 2021 : Groupe 1 et ;
- les jeudi 14 et vendredi 15 octobre 2021 : Groupe 2.

Cette session a enregistré la participation de quatre-vingt-treize (93) participants dont soixante-quatorze (74) représentants des entreprises membres de la CCI-CI, soit un taux de participation de 93,93% et un taux d'atteinte de la cible de 92,5%.

(i) La cérémonie d'ouverture, (ii) le déroulement des travaux et (iii) la cérémonie de clôture, ont constitué les grands axes des travaux de ce séminaire.

I. LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue de Monsieur le représentant du Maire de la Commune de Yamoussoukro, l'intervention de Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, de Madame la Vice-Présidente du Conseil de Régulation de l'ANRMP et l'allocution d'ouverture de Monsieur COULIBALY Yaya, Secrétaire Général de Préfecture, représentant le Préfet de Région, Préfet du Département de Yamoussoukro, suivie de la photo de famille.

Monsieur GAUMONT Félicien a, au nom de Monsieur KOUAKOU GNRANGBE Jean, Maire de la Commune de Yamoussoukro, souhaité la bienvenue à tous les participants.

Après avoir cité plusieurs édifices, symboles de la ville de Yamoussoukro, il a rappelé l'intérêt accordé par le Président Félix HOUPHOUET-BOIGNY à la paix et à la formation comme piliers du développement de notre pays.

Il a donc salué l'ANRMP et son Président pour l'organisation de formations à l'intention de l'ensemble des acteurs du système et particulièrement du secteur privé pour le présent séminaire, perpétuant ainsi l'héritage du père fondateur.

Monsieur GAUMONT a terminé son mot en souhaitant de fructueux travaux et un agréable séjour aux participants.

A la suite du représentant du Maire, Monsieur TOURE Fama, Président de la CCI-CI a souhaité à tous les participants la cordiale bienvenue à cette session de formation et s'est félicité de leur présence effective qui dénote de l'importance du thème de ce séminaire au profit des entreprises membres de son organisation.

Il a salué le Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP pour cette opportunité de renforcement des capacités des acteurs du secteur privé dont les objectifs s'inscrivent dans l'engagement politique pris par le Président de la République concernant le respect du principe de l'égalité, la transparence ainsi que l'amélioration de l'accès des PME aux marchés publics.

En outre il a invité les participants à s'approprier les connaissances acquises au cours de cette formation pour être le relais des autres membres de son organisation sur le territoire national.

Monsieur le Président de la CCI-CI a clos son propos en remerciant Monsieur COULIBALY Zoumana, Secrétaire National de la CCI-CI et membre du Conseil de régulation de l'ANRMP pour avoir activement œuvré à la tenue de cette formation, avant de souhaiter plein succès aux travaux.

Prenant la parole, Madame GNAKPA épouse ASSAMOI Feg Brenda, Vice-Présidente du Conseil de Régulation de l'ANRMP, a présenté les excuses du Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP, absent pour des raisons indépendantes de sa volonté et a transmis ses salutations à l'ensemble des participants.

Madame la Vice-Présidente a souligné que le secteur privé constitue dans les économies modernes, un véritable moteur de croissance, et c'est à juste titre que le Gouvernement a fait de la promotion du secteur privé l'un des axes stratégiques de sa politique de développement économique.

Elle a relevé que dans cette perspective, l'ANRMP a organisé plusieurs séminaires à l'intention du secteur privé, à l'instar de la présente session dédiée aux entreprises membres de la CCI-CI, en vue de procéder au renforcement de leurs capacités.

Au terme de son intervention, Madame la Vice-Présidente a invité les participants à accorder un intérêt particulier à cette session et à faire bon usage des connaissances acquises, dans l'exercice de leurs activités respectives.

Dans son propos, Monsieur COULIBALY Yaya, Secrétaire Général de Préfecture, représentant le Préfet du Département de Yamoussoukro a exprimé ses remerciements à l'Autorité de régulation qui chaque jour œuvre à l'amélioration du système de la commande publique à travers le renforcement des capacités des acteurs.

Il a ensuite rappelé les grandes réformes des marchés publics qui ont abouti à l'adoption des ordonnances n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'ANRMP, lui conférant le statut d'Autorité Administrative Indépendante (AAI) et n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics.

En outre, Monsieur COULIBALY s'est appesanti sur l'intérêt que revêt cette session de formation pour les entreprises affiliées à la CCI-CI dans l'exercice de leurs activités. A cet effet, il les a invités à accorder une attention particulière aux modules dispensés pour être mieux outillés en matière de passation et de gestion des marchés publics, puis a déclaré ouvert le séminaire.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1 Première journée

Les formateurs ont animé trois (3) modules au cours de la première journée, comme suit :

1- Module relatif aux Mesures de récentes réformes des marchés publics et des finances publiques en faveur du secteur privé

Monsieur SOUMAHORO Kouity, Secrétaire Général Adjoint chargé de la Définition des Politiques et Formation de l'ANRMP a animé ce module et la modération des échanges a été faite par Madame GNAKPA épouse ASSAMOI Feg Brenda, Vice-présidente du Conseil de Régulation.

Le Secrétaire Général Adjoint a débuté sa présentation par les généralités concernant les marchés publics avant de citer les différents types de marchés publics à savoir : les marchés de travaux, de fournitures, de services courants et de prestations intellectuelles.

Le formateur a ensuite retracé le cadre réglementaire et institutionnel des marchés publics qui a conduit à l'adoption de l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics, puis a abordé les missions et organes de gestion de l'ANRMP, telles que définies par l'Ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant sa création, son organisation et son fonctionnement.

Poursuivant, il a passé en revue les mesures en faveur des PME prescrites par l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics et celles contenues dans les principaux textes régissant la gestion des finances publiques. A titre d'illustration, il a présenté quelques statistiques de la situation des PME dans les marchés publics.

Monsieur SOUMAHORO a également abordé le circuit du paiement des dépenses publiques en présentant les quatre (04) phases que sont l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement, en insistant sur les acteurs, modalités, conditions et délais de mises en œuvre de chaque procédure.

Pour clore son intervention, il a présenté les pièces nécessaires au paiement des marchés publics que doivent présenter les titulaires des marchés, les gestionnaires de crédits et les ordonnateurs.

2- Module relatif à la Conception et réalisation d'un ouvrage en Partenariat Public-Privé (PPP)

Madame GRIE Diane, Juriste Senior au Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) et Monsieur DJCKET Max-Alphée Expert Financier au CNP-PPP ont coanimé ce module.

Madame GRIE a d'abord présenté le cadre juridique et institutionnel des PPP en indiquant qu'il est constitué des textes légaux déterminant les domaines autorisés, les rôles et responsabilités des acteurs et les différents modes de passation.

Monsieur DJCKET a ensuite abordé la conception, le financement, le suivi et l'exécution des projets en relevant les points suivants :

- les principales démarches relevant de l'Autorité contractante ;
- les étapes et acteurs pertinents de la conception des projets ;
- la méthode de conduite d'une étude de faisabilité ;
- la méthodologie de détermination de la structure financière optimale, dont l'objet principal est d'assurer l'équilibre financier du projet ;
- la gestion et le suivi des projets, notamment au regard de la mise en œuvre du projet et du contrôle du respect des engagements respectifs des parties ;
- la gestion de la passation des contrats PPP conformément aux dispositions du décret n°2018-358 du 29 mars 2018 déterminant les règles en la matière.

Poursuivant, Madame GRIE a indiqué que l'appel d'offre ouvert, l'appel d'offre restreint, le dialogue compétitif et l'entente directe sont les modes de passation des PPP. Elle a précisé pour chaque mode, les conditions de recours, les pièces constitutives du dossier de consultation et les critères d'évaluation.

Elle a terminé la présentation en abordant la gestion de la proposition spontanée, qu'elle a défini comme une proposition remise par un opérateur désireux d'entreprendre un projet de PPP, de sa propre initiative, en l'absence de toute sollicitation par l'autorité contractante.

La modération a été assurée par Madame Kouassi Yao Monie épouse TCHRIFFO, Conseiller membre de la Cellule Recours et Sanctions de l'ANRMP.

3- Module relatif aux Procédures de passation des marchés publics

Monsieur TRAORE Doteme, Responsable de la Cellule de passation des Marchés Publics du Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation et du Ministère de la Communication des Médias et de la Francophonie et Monsieur COULIBALY Zoumana, Conseiller membre de la Cellule Recours et Sanctions de l'ANRMP ont respectivement assuré la présentation et la modération de ce module.

Aux termes de ce module, le formateur a fait savoir que les structures assujetties au Code des marchés publics doivent impérativement planifier les marchés, sous peine de nullité, dans le Plan Général des Marchés Publics (PGMP) et le Plan de Passation des Marchés Publics (PPM). Des modèles de PGMP et de PPM ont été présentés à titre d'illustration.

Il a ensuite présenté les dotations, acteurs, tâches et délais de mise en œuvre de chaque type de procédure simplifiée que sont la procédure simplifiée de demande de cotation (PSC), la procédure simplifiée à compétition limitée (PSL) et la procédure simplifiée à compétition ouverte

(PSO), tout en relevant les spécificités des services de prestations intellectuelles. Le formateur a indiqué que le gré à gré et l'appel d'offres restreint, constituent les dérogations aux procédures simplifiées, ces dérogations étant soumises à l'autorisation préalable de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Monsieur TRAORE a enfin présenté les différents modes de passation des marchés publics dont le principe est l'appel d'offres ouvert et les modes dérogatoires que sont l'appel d'offres restreint et le marché de gré à gré, ainsi que les conditions de recours à chaque mode dérogatoire. Les opérations relatives à ces procédures se faisant à travers le Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGOMAP).

2.2 Deuxième journée

La dernière journée a été meublée par trois (03) présentations.

4- Module relatif à l'Elaboration d'une offre technique et financière de marchés de fournitures et services connexes

Ce module a été présenté par Monsieur ZOKOU Bi Tibe Paul, Chef de Service Réglementation et Maitrise des Coûts au Bureau National d'Etudes Techniques et du Développement (BNETD).

Dans sa présentation, il a abordé les principales composantes d'un Dossier d'Appels d'Offres (DAO) de fourniture et services connexes, les modes d'évaluation des offres ainsi que les incoterms, terme normalisé désignant les obligations et les responsabilités respectives du vendeur et de l'acheteur dans le commerce international.

Le formateur a ensuite précisé les conditions d'acquisition du DAO de fournitures et services connexes avant de se prononcer sur les conditions de participation des appels d'offres y afférentes.

Poursuivant, il a passé en revue les étapes d'élaboration des offres technique et financière de fournitures et services connexes.

S'agissant de l'offre technique, Monsieur ZOKOU Bi Tibe Paul en a précisé le contenu, les pièces constitutives et les techniques de son élaboration.

Concernant l'offre financière, il a indiqué la nature des prix de fournitures, le modèle du document contractuel, le contenu et la procédure de formation des prix avant de se pencher sur la présentation des plis.

Il a enfin rappelé que l'offre financière doit être présentée en respectant la chronologie d'énumération des pièces demandées dans les données particulières de l'appel d'offres (DPAO).

La modération des échanges a été assurée par Monsieur YEBOUA André, Conseiller, membre de la Cellule Recours et Sanctions (CRS) de l'ANRMP.

5- Module relatif la gestion du contentieux de la commande publique par les organes non juridictionnels de l'ANRMP

Docteur BILE Vincent, Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions de l'ANRMP a assuré la présentation de ce module.

A titre d'introduction, Docteur BILE a indiqué que le contentieux de la commande publique est de deux (02) ordres : le contentieux précontractuel et le contentieux contractuel intervenant respectivement à la phase de passation et d'exécution des contrats.

Le formateur a en outre indiqué que la gestion de ces contentieux par l'ANRMP fait intervenir deux organes dit non juridictionnels à savoir la Cellule Recours et Sanctions (CRS) et le Comité de Règlement Administratif (CRA). Il a précisé pour chaque organe, le domaine de compétence, les modalités et effets de saisine, la procédure d'instruction et de prise de décisions.

Docteur BILE a étayé sa présentation par plusieurs exemples de recours traités par les organes non juridictionnels de l'ANRMP.

Les échanges ont été modérés par Monsieur DELBE Zirignon Constant, Conseiller membre de la Cellule Recours et Sanctions et du Comité de Règlement Administratif de l'ANRMP.

6- Module relatif à la Méthodologie des audits des marchés publics

Cette présentation a été faite par Monsieur ADOU Félix, Secrétaire Général Adjoint chargé des Etudes et Audits Indépendants et la modération des échanges par Monsieur N'ZI Moro Nicaise, Président de la Cellule Etudes et Audits Indépendants de l'ANRMP.

Ce module a porté sur la méthodologie de la mise en œuvre des missions d'audit des marchés publics ainsi que les résultats obtenus.

Après un bref rappel du cadre légal et réglementaire qui justifie la conduite des missions d'audit par l'ANRMP, le formateur a indiqué que celles-ci se déroulent en quatre (4) phases, à savoir, la préparation de la mission d'audit, la réalisation de l'audit, la restitution des résultats et le suivi des recommandations.

Relativement aux résultats obtenus, Monsieur ADOU a fait noter que sur la période 2014 - 2018:

- une baisse, voire une éradication de certaines non conformités observées dans la passation des marchés publics ;
- une baisse significative des taux d'irrégularités constatés sur les échantillons des marchés audités ;
- une amélioration de la mise en œuvre des recommandations issues des audits.

Les supports des différentes présentations ont été mis à la disposition des séminaristes.

2.3 Synthèse des échanges

Au terme des présentations, les échanges ont permis, d'apporter des précisions sur les thèmes abordés, mais également de relever les points suivants :

Concernant l'ANRMP :

- mener la réflexion sur le mécanisme de suivi de l'effectivité de la part de 30% réservée aux PME locales en matière de marchés publics ;
- mener la réflexion sur la nécessité de prendre en compte la notion de sous traitance, notamment des PME, dans les textes régissant les Contrats de PPP, en liaison avec le CNP-PPP ;
- mener la réflexion sur les mécanismes d'amélioration de collaboration entre les entreprises étrangères et les PME locales, dans le but de favoriser les transferts de compétences dans le cadre des PPP, en liaison avec le CNP-PPP ;
- renforcer le cadre de collaboration entre l'ANRMP et le CNP-PPP ;
- multiplier les sessions de formations à l'intention des entreprises, notamment celles basées en région ;
- sensibiliser les acteurs au respect des délais d'exécution et délais de paiement des marchés pour lesquels le Code des marchés publics prévoit respectivement, en cas de non-respect, des pénalités de retard et des intérêts moratoires ;
- mener la réflexion en vue de l'amélioration des conditions d'accès aux marchés publics par les champions nationaux.

Concernant la CCI-CI :

- inviter les entreprises en région à formuler leurs recours et demandes de quitus de non redevance des marchés publics, via le site internet de l'ANRMP (www.anrmp.ci);

- encourager les entreprises de la CCI-CI à se rapprocher, dans le cadre de leurs activités, des structures techniques telles que la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques (CELIOPE) pour avoir des informations budgétaires ;
- encourager les entreprises de la CCI-CI à saisir l'ANRMP en cas de contentieux pendant les phases de passation et d'exécution des marchés publics ;
- inviter les entreprises de la CCI-CI à s'approprier le Code des marchés publics et à consulter le Bulletin officiel des marchés publics ;
- inviter les opérateurs économiques et les chefs d'entreprises à s'inscrire dans les bases de données des autorités contractantes dans le cadre des procédures simplifiées.

Les séminaristes ont salué la pertinence des thématiques, la richesse des présentations et l'expertise des formateurs du séminaire. Ils ont fortement encouragé l'Autorité de régulation à poursuivre sa mission de renforcement des acteurs, en vue de l'amélioration continue du système.

III. CEREMONIE DE CLOTURE

La lecture des rapports des travaux des groupes 1 et 2 a été respectivement faite par Monsieur YAO Germain, Directeur des Etudes et de l'Information Economique de la CCI-CI et Madame Adja Salimata Epouse KOFFI, Chargée de l'Industrie et du Commerce à la CCI-CI.

Pour son mot de fin, Monsieur KONE Arouna, Vice-Président et Trésorier Général de la CCI-CI a, au nom du Président de la CCI-CI réitéré ses remerciements à l'organe de régulation des marchés publics pour la qualité du séminaire et l'expertise des formateurs. Il a également remercié les participants, tout en les exhortant à partager les connaissances acquises à l'ensemble des entreprises de la CCI-CI.

A sa suite, la Vice-Présidente du Conseil de Régulation de l'ANRMP a adressé ses remerciements au Président de la CCI-CI pour la forte mobilisation de ses membres. Elle a félicité les participants pour leur contribution enrichissante, qui témoigne de leur intérêt pour cette session de renforcement des capacités.

Elle a souligné qu'au cours de ses séminaires, l'ANRMP met un accent particulier sur la bonne compréhension des textes et des procédures, en vue d'une participation plus efficiente à la commande publique.

Madame ASSAMOI a également remercié les membres du Conseil de Régulation de l'ANRMP pour leur engagement, et leur participation active aux différents modules, le Secrétaire Général pour la bonne organisation du séminaire ainsi que les formateurs pour la qualité des présentations.

La Vice-Présidente a souhaité bon retour à tous les participants dans leurs familles respectives, puis a déclaré clos les travaux du séminaire.

Fait à Yamoussoukro, le 15 octobre 2021

Le séminaire